



Avec le soutien des fonds européens LEADER 2014-2020 du GAL du Pays Barrois

Gestion de l'équilibre forêt-gibier en forêt communale

COMPTE-RENDU

*– Voyage d'étude en Allemagne –
découverte et partage d'expériences*

*les 17 et 18 juin 2019
À Prüm (Rhénanie Palatinat)*



Association départementale des Communes forestières de la Meuse
5 rue de Condé - 55 260 Pierrefitte sur Aire
Tel : 03.29.75.05.25 – Mail : meuse@communesforestieres.org

Personnes présentes :

- APERT Arnaud, Mognéville
- BASTARD Régis, ONF
- BERTAUX Catherine, Suppléante du sénateur Franck Menonville
- FABBRI Camille, Union régionale des communes forestières de Lorraine
- FILLION Jean-François, ONF
- GODINOT Geneviève, traductrice
- GODINOT François, CNPF
- HUMBERT Jean-Claude, Union régionale des communes forestières de Lorraine
- MASSE Didier, LAHEYCOURT
- MORILLION Angeline, GF les Boudières
- SIMON Vincent, ONF
- THOMAS Marc, Fransylva55



Intervenants :

- MÖLLER Daniel, Responsable de l'unité territoriale de Sellerich
- WIND Peter, Directeur du Forstamt de Prüm

ELEMENTS DE CONTEXTE

Les forêts en Rhénanie-Palatinat :

- 42% du Land est recouvert par de la forêt (soit 839 798 ha de forêts). La Rhénanie-Palatinat est un des Land les plus boisés en Allemagne.
- La forêt est répartie entre 3 propriétaires :
 - 25% des forêts de Rhénanie-Palatinat sont des forêts domaniales.
 - 46% des forêts de Rhénanie-Palatinat sont des forêts communales : 2 000 communes sont propriétaires de forêts avec une moyenne de 200ha par commune (la surface par commune pouvant aller de 5ha à 3 000ha de forêt).
 - 27% des forêts de Rhénanie-Palatinat sont des forêts privées : La forêt privée est très morcelée. Environ 300 000 propriétaires se partagent 226 000ha de forêt avec une moyenne de 0,7ha par propriétaires (*Meuse = 2,9ha en moyenne, soit 72 000ha pour 24 500 propriétaires*)
- Les forêts du Land sont divisées en 44 districts, dont le district de Prüm.
- Les essences sont à 60% feuillus (majorité de hêtre et chêne) et à 40% résineux (majorité de pin et épicéa)

Les forêts dans le district de Prüm :

- Le district de Prüm (500 km²) gère 20 000ha de forêts avec :
 - 4 200 ha de forêt domaniale,
 - 3 800 ha de forêt communale (répartie sur 30 communes),
 - 12 000 ha de forêt privée.
- Les forêts sont situées entre 300m (au sud) et 700m (au nord) d'altitude
- Plus de 1 000 mm de précipitations par an en temps normal : les forestiers constatent que depuis 20 ans il y a moins de pluie et il fait plus chaud (+2°C)
- Les forêts du district sont constituées en majorité d'épicéas (50% des forêts du district)
- Pas beaucoup de chênes car les températures sont trop basses en hiver (5% de chênes sur le district)

- 110 000 m³ de bois sont coupés chaque année avec
 - 25 000 m³ en forêt domaniale,
 - 25 000 m³ en forêt communale,
 - 60 000 m³ en forêt privée : c'est une particularité du district de Prüm de sortir autant de bois de la petite forêt privée.
- 40% des forêts du district sont en zone Natura 2000

Le Forstamt (administration des eaux et forêts) de Prüm :

- Le Forstamt est en charge de la gestion forêts domaniales et des forêts communales et peut s'occuper des forêts privées sur demande des propriétaires.
- 32 personnes (fonctionnaires) travaillent au Forstamt de Prüm :
 - 1 directeur (Forstamtsleiter) et 1 référent forestier (Forstreferendar)
 - 12 fonctionnaires forestiers (Beamte des gehobenen Dienstes)
 - 1 responsable de l'économie forestière (Forstwirtschaftsmeister)
 - 4 agents (Angestellte)
 - 5 sylviculteurs d'état et 3 sylviculteurs communaux (Forstwirte)
 - 1 personnel administratif (Verwaltungsarbeiterin)
- Le personnel du Forstamt ne s'occupe pas uniquement de la gestion forestière mais également de la vente de bois, de l'écologie, de l'environnement, de l'accueil du public, du bois de chauffage, de la chasse...

ATTENTION : chaque Land a une organisation différente, cette organisation spécifique à la Rhénanie-Palatinat n'est donc pas la même dans les autres Land.

- Hesse : fonctionnement similaire.
- Bavière : le Forstamt s'occupe uniquement des forêts domaniales et d'autres organismes s'occupent de la gestion des forêts communales et privées.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les forestiers allemands font le constat qu'une grande partie des épicéas en Rhénanie Palatinat va disparaître à cause des épisodes de sécheresse et des chaleurs de plus en plus élevées (c'est déjà le cas dans le nord du Land).

Depuis 20 ans les forestiers transforment et rajeunissent les forêts mono-spécifiques en forêts mélangées afin de répondre à ces changements. Mélanger les essences permet de répartir les risques (d'un point de vue de la sécheresse et des problèmes sanitaires qui en découlent) et se donner les chances d'aboutir à quelque chose.



Quelles essences ?

- Il n'y a pas de solution unique et pas d'essence miracle car il n'existe pas d'essence sans parasites.
- Besoin d'essences avec des systèmes racinaires profonds pour aller chercher les ressources en eau (sapin, chêne) et qui peuvent résister aux tempêtes qui sont devenues des phénomènes « normaux ».
- Le douglas ? il peut être utilisé en essence d'accompagnement mais pas seul car il aura des problèmes sanitaires aussi. Dans les 10 dernières de nouveaux parasites sont apparus, notamment la Contarinia pseudotsugae sur le douglas. Il n'est en tous cas pas la solution.

- Des essences méditerranéennes ? Bien que les effets du changement climatique soient présents et s'accroissent, certaines années ont encore des hivers froids. Ainsi, les essences choisies doivent pouvoir supporter des températures plus élevées mais ont également besoin de supporter les gelées et le froid (mi-mai 2019 à Prüm : -5°C) ce qui n'est pas le cas des essences méditerranéennes.

Régénération ou plantation ?

- S'il n'y a pas de problème de gibier alors les forestiers favorisent la régénération naturelle, dans le cas contraire la plantation est obligatoire avec l'utilisation de clôtures.
- Le Forstamt de Prüm essaie au maximum de favoriser la régénération naturelle mais pour ça il faut des semenciers.

Quelle gestion sylvicole ?

- Le Forstamt de Prüm privilégie la futaie irrégulière, qui est une sylviculture proche de la nature et permet de mélanger les essences pour lutter face au changement climatique (le district de Prüm est une zone témoin pour Prosyva).
- Ce mode de gestion en futaie irrégulière ne fonctionne dans le district de Prüm que dans les forêts domaniales car ce sont les forestiers qui gèrent la chasse.

La gestion du gibier est un facteur clé pour adapter les forêts au changement climatique, cette thématique gibier-forêt est devenue encore plus cruciale depuis 10 ans.

CHASSE

Il y a une quinzaine d'années les forestiers n'avaient pas de problème pour planter de l'épicéa ou d'autres essences. Aujourd'hui dans l'état actuel des populations de grand gibier, il n'est plus possible de renouveler la forêt. Aussi, les forestiers allemands ont deux options :

- ne rien faire et ne plus avoir de forêt
- ou diminuer les populations de gibier.

Quel gibier ? Sur le district de Prüm, on trouve entre autre du cerf, du chevreuil et du sanglier (en faible nombre par rapport aux cerfs et chevreuils).

Quels prédateurs ?

- Le lynx est certainement présent en Rhénanie-Palatinat, il a été observé et un programme de réintroduction est en cours.
- Le loup a été aperçu en Rhénanie Palatinat mais ne s'est pas encore installé.

Territoires de chasse ?

- La chasse est d'abord un droit légal du propriétaire foncier.
- Un territoire de chasse (Jagdrevier) doit être supérieur à 75ha pour que le propriétaire puisse décider de sa chasse. Les propriétaires privés ayant de trop petites surfaces se réunissent dans une association pour atteindre cette surface et louer la chasse comme ils le souhaitent. Ces associations fonctionnent avec un conseil d'administration et 1 référent.
- Le plus grand territoire de chasse dans le district de Prüm est de 2 700ha.
- Plus de 90 lots de chasse en dehors de la forêt domaniale (verpachtete Jagd)

Qui chasse ?

- Les chasseurs réguliers en forêt domaniale :
 - Ils payent une cotisation de 400€/an et peuvent chasser entre mai et janvier (mai, septembre/octobre et janvier)

- Le forestier répartit les chasseurs dans les parcelles et coordonne l'ensemble. Les chasseurs ne gardent pas le gibier qu'ils tirent.
- Les chasseurs qui louent la chasse sur les territoires supérieurs à 75ha :
 - 1 ou 2 responsables de chasse sont désignés par territoire de chasse.
 - Les chasseurs louent la chasse en moyenne à 35€/ha/an pour le cerf et 20€/ha/an pour le chevreuil (très différent selon les endroits) + un forfait pour les infrastructures (miradors...). Certains loyers de chasse peuvent aller jusqu'à 2 700€ par territoire.
 - Le gibier appartient au chasseur : la viande vendue (environ 5€/kg) rembourse la dépense des frais de chasse. Les chasseurs tirent en moyenne 3kg de viande/ha.
 - Autrefois les chasseurs ne pouvaient pas garder la viande : ils déposaient la viande en chambre froide et le Forstamt la vendait. Le fait que les chasseurs gèrent la vente permet d'augmenter le prix de la chasse, donne moins de travail au forestier et plus de motivation aux chasseurs.
- Contrats avec les chasseurs = 1 an
- Objectif du Land = avoir autant de chasseurs que possible, les chasseurs sont essentiellement des chasseurs seuls, qui viennent pendant leur temps libre, les week-ends ou les vacances.

Quel mode de chasse ?

- Chasse individuelle : s'effectue à intervalles réguliers en tenant compte des périodes d'activité saisonnières du gibier. Les principales dates de chasse individuelle sont mai-début juin, septembre/mi-octobre et janvier
- Chasse collective : les battues sont conduites lorsqu'elles sont nécessaires après accord entre les associations de chasseurs et les territoires voisins. Il n'y a pas eu de battues dans les dernières années car la situation est bonne.
- Bonne maîtrise du chevreuil mais depuis 5 ans les dégâts de cerfs et de sangliers ont augmenté : les forestiers vont refaire une battue (Treibjagd) dans les années à venir, cela représente un gros travail d'organisation pour le forestier qui considère ce mode de chasse dangereux.

Quel est le rôle du forestier ?

- En forêt domaniale le forestier choisit lui-même les chasseurs. L'important est de trouver des chasseurs qui réalisent les objectifs définis par les forestiers. Ces derniers doivent donc être clairs pour les chasseurs. Si les objectifs ne sont pas suivis alors le chasseur est remercié.
- De nombreux chasseurs ont l'objectif de rapporter de beaux trophées. En forêt domaniale chaque chasseur doit tirer sur tout ce qui est autorisé (tant que c'est conforme au plan de chasse) quel que soit l'âge ou le sexe de l'animal.
- Tous les forestiers ont le permis de chasser (il est gratuit pour eux) mais ne chassent pas forcément,
- Le maître mot : « la forêt montre si la chasse est bonne », c'est-à-dire que « la forêt montre d'elle-même s'il y a trop de gibier, la question n'est pas le niveau de densité des populations. »

Réglementation et contrôle ?

- Les animaux tirés doivent être annoncés et montrés au forestier.

Combien d'animaux à tirer ?

- La quantité de gibier à abattre et le type de gibier à abattre sur un territoire sont déterminés chaque année par les autorités chargées de la chasse sur la base de l'évaluation de la faune sauvage et des dommages causés au gibier sauvage. Les lois sur la chasse de l'État fédéral et des Länder garantissent des conditions-cadres claires et étroites, respectueuses de l'environnement et du bien-être des animaux. Par exemple, des périodes de chasse et de repos

biologique strictes sont fixées pour chaque espèce sauvage, ce qui garantit par exemple que les animaux parents puissent être élevés par des petits et que les petits puissent grandir en toute tranquillité.

- Réglementation très libérale pour la chasse du chevreuil : les forestiers demandent le nombre d'animaux qu'ils souhaitent tirer et l'administration valide quel que soit l'âge, le sexe... Le Forstamt de Prüm a fixé 10 chevreuils minimum/100ha/an.
- Tous les 3 ans, les forestiers font le tour des forêts pour faire un inventaire des essences abruties avec des relevés sur des points précis (placettes répertoriées sur un maillage). A l'issue de cet inventaire trois résultats sont possibles : pas de problème, danger, trop de gibier. Ces inventaires donnent la direction à suivre pour les années suivantes aux forestiers : plus il y a de dégâts plus le nombre d'animaux à tirer augmente.
- Définition du nombre d'animaux à tirer :
 - Chevreuil = plan de chasse triennal
 - Cerf = plan de chasse annuel
 - Sanglier = pas de plan de chasse

Période de chasse ?

- Chasse chevreuil : 1^{er} mai mâle et jeunes de l'année précédente, septembre tout le monde
- Chasse cerf : 1^{er} mai mâles et femelles d'1 an, 1^{er} août tout le monde

Bénéfice de la chasse ?

- A la fin de l'année il reste environ 15 euros/ha de bénéfice sur la chasse (cotisations des chasseurs – entretien/miradors...)
- A la fin de l'année la forêt rapporte en moyenne 150 euros/ha/an pour le Forstamt (bénéfice une fois les coûts retirés) pour la forêt domaniale de Prüm. Ce montant est en partie à la forte proportion de résineux sur le district.
- Quand il y a trop de gibier, le forestier perd entre 100 et 200 euros par hectare.

Ce mode de pratique dans lequel chacun trouve son compte ouvre davantage la chasse aux locaux et classes modestes. En plus de la recette financière, cette dimension sociale de la chasse est un argument entendu et apprécié par les élus.

VISITE DE LA FORÊT DE TETTENBUSCH

Situation de la forêt du Tettenbusch :

- Forêt domaniale
- 170ha, 500m d'altitude
- Sols peu fertiles (gré, « quarzit Boden »)
- Bonnes précipitations 1000 mm/an
- Climat rude : 7,5°C moyen/an (*Lorraine = 10-11°C/an*)
- 10 à 15 chevreuils/100ha chassés en 2018 soit 140 chevreuils tirés, 15 chevreuils/100ha à tirer en 2019



Cette forêt présente 4 particularités qui expliquent son aspect actuel :

1. Forêt qui a toujours été publique donc pas de déforestation.
2. La forêt appartenait à une abbaye et était composée uniquement de feuillus. Suite à Napoléon elle est devenue une forêt appartenant à l'Etat, ce qui a permis de conserver un couvert forestier et a évité une déforestation. En 1845, suite à l'arrivée des Prussiens des plantations d'épicéas ont été effectuées. En 1870 et en 1900 des plantations respectivement de sapin et

de douglas ont été réalisées. Ces taches de résineux dans une forêt initialement feuillu sont un bon point de départ pour faire une forêt mélangée.

3. En mars 1945 beaucoup de combats ont eu lieu entre les américains et les allemands : tous les arbres de plus de 90 ans sont mitraillés, ce qui pose problème pour la vente des hêtres et chênes.
4. Il n'y a pas de cerfs car la forêt est située trop près de la ville.

Depuis plus de 25 ans les forestiers n'ont plus réalisé de plantations et utilisent uniquement la régénération naturelle : dernière plantation en 1990 et exception en 2003 (plantation de hêtres dans un peuplement d'épicéa à hauteur de 5 000€)

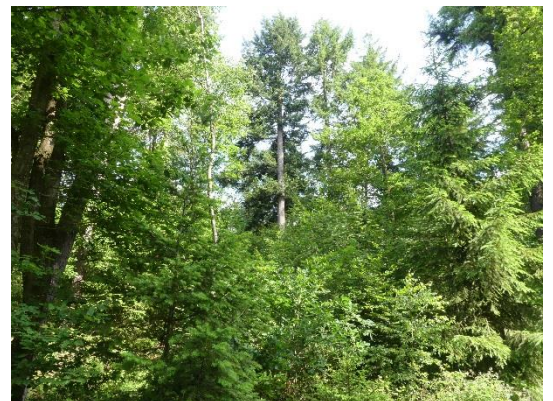
Arrêt 1 :

- Parcelle de 4ha de forêt mélangée.
- Il y a 50 ans il n'y avait que des épicéas, le peuplement a été éclairci par les tempêtes (2000, 2003, 2011...) et a permis l'installation de régénération naturelle des essences alentour (pins, sapins, douglas, chêne, hêtre, érables, merisiers, sorbiers, bouleaux). La régénération de la parcelle n'a rien coûté au forestier : « la tempête coûte mais on gagne avec la régénération naturelle ». Dans les décennies passées les forestiers ne faisaient pas de régénération naturelle, une plantation pouvait coûter jusqu'à 15 000 € pas ha pour planter des essences mélangées.
- La sylviculture pratiquée conduit à régénérer environ 1% de la surface chaque année.
- Le récolte de bois coûte plus cher en forêt mélangée (10€ de plus par m³)
- Coupe : 50 m³/ha (environ 20 arbres par ha) tous les 5 ans
- Croissance : 12m³/ha/an (sol pauvre mais beaucoup d'eau)
- Le forestier réalise seul le martelage, jamais en équipe. Les arbres à couper sont à sa libre appréciation. Il n'y a pas de règle de martelage : « c'est l'œil du sylviculteur ». Le forestier n'a pas de préférence entre les essences mais choisit les arbres les plus beaux.
- Récolte des gros bois (diamètre supérieur à 47,5cm) et très gros bois (diamètre supérieur à 67,5cm) de chêne, maintien d'un capital sur pied à un niveau de 300m³/ha



Arrêt 2 :

- 80% des arbres sont tombés dans les années 80 à cause d'une avalanche.
- Les seuls travaux réalisés sur la parcelle ont été un élagage sur les plus beaux mélèzes japonais en 1984. Depuis aucune intervention n'a été menée.
- La régénération de chêne, épicéa, douglas, sapin est venue d'elles-mêmes : les trouées se régénèrent seules grâce aux semenciers (les graines de sapin vont jusqu'à 500m).
- 30 ans après l'avalanche l'essentiel de la superficie a été recouverte par des fougères. Cependant les arbres ayant réussi à pousser ont progressivement assombri les trouées ce qui a permis à la régénération de passer au-dessus des fougères.
- La qualité des jeunes arbres est très bonne car ils ne poussent pas en pleine lumière mais dans la pénombre. Ils poussent donc vers le haut pour aller chercher la lumière.



- 1 à 2 fois tous les 10 ans un ouvrier de qualifié passe pour repérer les beaux chênes et travailler à leur profit.

Arrêt 3 :

- Objectif du forestier = remplacer l'épicéa par le sapin pectiné car résiste mieux au changement climatique (se contente de peu d'eau, grande amplitude de températures), peuplement en altitude donc moins d'évaporation
- Comment faire pour transformer une forêt d'épicéas en forêt mélangée ? Si la chasse est bien conduite et que le forestier connaît sa forêt alors c'est facile. Ici de nombreuses essences étaient déjà présentes ce qui a facilité la conversion.
- Le forestier a stabilisé le peuplement, coupé certains arbres, le sapin pectiné est arrivé en régénération naturelle dans les puits de lumière et a pris le dessus sur l'épicéa.
- Le problème de la régénération avec du sapin pectiné : c'est une essence mangée en premier par le gibier.



Arrêt 4 :

- Ancien taillis sous-futaie
- Objectif du forestier = produire du bois d'œuvre, quel que soit la quantité et l'essence : 20 à 40 arbres par ha de très belle qualité si uniquement du hêtre, le mélange avec l'épicéa et le douglas permet d'avoir plus d'arbres de valeur.
- L'exploitation en forêt mélangée coûte 30-32 €/m³, travailler avec de grosses machines reviendrait moins cher mais ce n'est pas possible dans les forêts mélangées. La récolte coûte plus cher mais il n'y a pas besoin d'argent pour la plantation car tout vient de la régénération naturelle, il faut moins d'argent pour l'entretien et il n'y a pas de dégâts au sol, ce qui compense le surplus de coût de la récolte.
- Sur toute la surface le gibier a de quoi manger contrairement à une forêt en futaie régulière avec seulement 10% de clairières, en futaie irrégulière la nourriture est beaucoup plus répartie. Le rajeunissement de la forêt la rend plus nourricière, pour une densité de population maîtrisée.
- Les arbres à racines profondes jouent le rôle de pompe à nutriments : ce sont les essences que le gibier préfère.

Arrêt 5 :

- Les deux objectifs du forestier en matière de gestion du gibier : beaucoup tirer le gibier et lui procurer beaucoup de nourriture. Dans la mesure où il y a moins de gibier et où la forêt est régénérée, les chevreuils ne peuvent pas tout prélever.
- Gibier/chasse et forêt/sylviculture ne doivent pas être séparées, contrairement à ce qui se passe en forêt communale car les forestiers et les chasseurs n'ont pas les mêmes objectifs.
- Promeneurs : les forestiers et chasseurs ne peuvent pas fermer la forêt, utilisation de panneaux pour prévenir qu'une chasse est en cours.



« Une forêt telle que celle-là ne pourrait exister si la chasse était louée. La recherche de trophée ne doit pas être l'objectif. »

VISITE DE LA FORÊT DE WALSCHEID

Situation de la forêt de Walscheid :

- Forêt de 4 000ha
- Territoire du cerf : en 30 ans les populations de cerfs ont vu leur nombre doubler, dans les années 80 les populations ont dû être divisées par deux car ce n'était plus possible de régénérer la forêt.
- 4 à 5 cerfs/100 ha présents aujourd'hui en moyenne
- Tirs 2 à 3 cerfs /100ha

La forêt de Walscheid suit un programme de mélange d'essences depuis 30 ans. Le peuplement n'est pas encore aussi mélangé que la forêt du Tettenbusch mais il y a suffisamment de régénération pour faire une forêt mélangée.

Le problème dans cette forêt est la présence de cerf. Dans 10 ans les arbres qui sont actuellement dans la régénération seront bons à être écorcés et à ce moment-là la densité de cerf va être très problématique.

La chasse du cerf est beaucoup plus conflictuelle que la chasse du chevreuil :

- Les forestiers veulent plus de tirs et les chasseurs veulent moins de tirs et plus de trophées (tirent 90% des mâles et seulement 50% des femelles du plan de chasse)
- Les cerfs vivent plus longtemps que les chevreuils, pas de maladies, vivent en groupe et le plus vieux qui a l'expérience dirige le groupe contrairement aux chevreuils inexpérimentés faciles à tirer
- Les chasseurs ne peuvent pas tirer une biche si elle a des petits (animal social), il faut compter les cors pour connaître l'âge des cerfs,... hors en forêt mélangée avec divers étages de végétation il est difficile de voir les cerfs : c'est compliqué de tirer le cerf dans ces conditions.

En 2011 une nouvelle loi a été votée en Rhénanie-Palatinat :

- Les politiques ont fait le constat qu'il n'était pas possible de résoudre le problème du gibier au niveau du land et qu'il faut le résoudre au niveau local entre forestiers et chasseurs
- Avant 2011 l'administration décidait du nombre d'animaux à tirer et faisait ses plans de chasse
- Après 2011 tous les territoires où il y a du cerf se sont réunis en 1 association de chasseurs et c'est cette association qui établit seule le plan chasse.
- Les gérants de la chasse (Jagdpächter) sont des personnes importantes et influentes. Les forestiers ont des difficultés à faire pression à faire passer leurs idées, même à l'Etat.

Quel contrôle ?

- Il est difficile de contrôler les chasseurs en forêt privée et communale car pas de police. Les chasseurs se contrôlent eux-mêmes.
- Pas de bracelets, les animaux sont montrés.
- Meilleure solution : ne pas laisser les chasseurs s'autocontrôler et changer la mentalité sur les trophées (actuellement c'est la qualité et la beauté des trophées qui priment)

CONCLUSION

- La forêt mélangée et rajeunie est la réponse nécessaire au changement climatique.
- Les forestiers allemands sont convaincus que la forêt doit donc évoluer vers cette structure.
- Mais cette évolution est incompatible avec les populations actuelles de gibier.
- La gestion des populations de gibier est cruciale pour permettre ce rajeunissement.
- La chasse est une utilité mais doit être raisonnée.
- La quête de trophée comme objectif principal de la chasse est incompatible avec la sylviculture
- La loi de 2011 a donné trop de pouvoir de décision aux représentants du monde de la chasse, notamment en retirant aux forestiers le droit de participer à la fixation des niveaux de prélèvement.

